

Conditions générales de vente :

Ces conditions s'appliquent quel que soit le statut des stagiaires et des commanditaires.

Par son inscription, le stagiaire accepte l'application des présentes conditions.

Horaires (responsabilité de présence à la formation)

- Le stagiaire inscrit à une formation s'engage à y participer dans son intégralité et est tenu de respecter les horaires indiqués dans le programme.
- En cas de départ anticipé du stagiaire, même autorisé par le formateur, l'IND-E ne peut être tenu pour responsable.
- Le stagiaire devra signer une décharge de « responsabilité assurance » sur un formulaire à télécharger en ligne et à adresser à l'IND-E.

Départ en formation :

- Les participants reçoivent une convocation par mail deux semaines avant le début de la formation.
- Il appartient à chaque stagiaire de vérifier sa prise en charge financière auprès de son chef d'établissement ou OGEC.

Annulation – Report :

- *Stagiaire* : En cas d'impossibilité du stagiaire de participer à une formation, quel qu'en soit le motif, un justificatif sera exigé par l'IND-E.

Dans ce cas, et en accord avec l'IND-E, le stagiaire peut participer à une formation du même type organisée sur une autre date dans la mesure des places disponibles.

- *IND-E* :
 - Si l'IND-E se trouve dans l'impossibilité d'organiser la formation annoncée, il contacte chaque stagiaire par mail dès que possible. La formation peut être reportée ou annulée.
 - Si l'IND-E se trouve face à un nombre de stagiaires trop important ou trop limité, il se réserve le droit de modifier l'organisation annoncée, notamment par la modification du calendrier de formation et cela, au plus tard, deux semaines avant le début de la formation.
 - Le coût éventuel d'un déplacement de stagiaire qui n'aurait pas reçu l'information à temps (preuve à l'appui) sera pris en charge par l'IND-E sur la base de remboursement de Formiris Territorial ou Opalia dont il dépend, sauf dans le cas de billets de train non échangeables / non remboursables.

Tarifs :

- Se reporter au descriptif des formations <http://ind-esperance.org/formations-continues-2017-2018/>
- Les actions de formation continue ont un tarif spécifique. Sans un accord préalable et écrit de la prise en charge par un organisme financeur, l'inscription ne pourra être validée et le stagiaire ne pourra participer à la formation.
De plus, l'employeur du stagiaire s'engage à régler l'éventuel complément de prix non financé par l'organisme financeur, sur la base du tarif formation continue.